



**BIENVENUE DANS
VOTRE COMMUNE**

Déchetterie de Hégenheim :

Chemin des Prés

Le 1^{er} et le 3^{ème} Jeudi du mois

13H30 à 17H00

Bois, Ferraille, encombrants, gravats, déchets verts, déblais inertes (papiers, cartons, bouteilles plastiques piles ... acceptés en petite quantité)

Ramassage des ordures ménagères :

03.89.70.22.60

BAC VERT : Déchets biodégradables

Le Jeudi

BAC BEIGE : Autres ordures ménagères

Le Mardi

Le bac doit être présenté la veille ou le matin même avant 5H sur la voie publique, le couvercle fermé.

Lorsque le ramassage tombe sur un jour férié il est rattrapé le mercredi de la même semaine.

ATTENTION : Les rues de la cigogne et du Rohrbach sont ramassées selon les plannings de la ville de Hésingue soit le lundi pour le bac vert et le jeudi pour le beige.

Restaurants :

- Auberge Au Bœuf Rouge	9 rue de Hésingue	03.89.69.40.00
- Aux Armes de Bâle	17 rue d'Allschwil	
- Bar l'Odyssée	110 rue de Bourgfelden	03.89.67.01.16
- Chinatown	8 rue de Bourgfelden	03.89.70.05.02
- Europe Döner	7 rue de Hésingue	03.89.07.88.07
- Le Restaurant du Biodôme	ZA rue des Landes	03.89.67.63.29
- Pizzeria La Roma	6 rue de Hagenthal	03.89.67.85.44

Pollution sonore :**Arrêté Municipal**

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1979.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 1988, complétée par l'arrêté 2008/42 du 26 juin 2008.

« L'utilisation des tondeuses à gazon, karchers ou autres engins motorisés de jardinage et d'entretien d'espaces verts sur le territoire de la ville de Hégenheim, dans et à proximité des zones d'habitation, est strictement interdite les dimanches et jours fériés ».

En semaine, l'utilisation de ces machines est autorisée de 8h30 à 12h et de 14h à 20h. Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les dimanches et jours fériés les travaux sont interdits.

Votre voisin appréciera de pouvoir déjeuner et dîner dans le calme. (Arrêté complet sur le site de la ville).

Déneigement des trottoirs :

En période de neige ou de verglas, un trottoir non-entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons. Pour prévenir les risques de glissade et de chute, certaines règles existent concernant l'entretien des trottoirs. C'est pourquoi, nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir déneiger les voies piétonnes situées aux abords de votre logement.

Tri :

Il existe à Hégenheim plusieurs points d'apport volontaire des déchets. Nous vous sommes reconnaissant de bien vouloir y trier les vôtres (verre, carton, plastique). Ils se situent :

- Rue du Cimetière
- Rue du Lertzbach
- Vieille rue de Hagenthal
- Parking de la salle des fêtes